

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00205

**AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'OCCUPATION
CONCLU AVEC LA SOCIETE THE QA COMPANY -
PEPINIERE LE BATIMENT HAUTES TECHNOLOGIES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'une convention d'occupation, conclue entre Saint-Etienne Métropole et la société THE QA COMPANY, prévoit la mise à disposition dans la pépinière Le Bâtiment Hautes Technologies (BHT), sise 20 rue du Professeur Benoît Luras à Saint-Etienne, du bureau n° 11-3 d'une superficie de 19,45 m² pour une période débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 21 novembre 2022,

CONSIDERANT qu'un avenant n° 1 prévoit la mise à disposition du bureau supplémentaire n° 11-7 suite au développement de son activité,

CONSIDERANT qu'un avenant n° 2 a été conclu car la société THE QA COMPANY a souhaité occuper le bureau supplémentaire n° 11-6 pour une superficie totale de 42,75 m² pour faire face au développement de son activité,

CONSIDERANT qu'un avenant n°3 prolonge la durée de la convention, soit du 22 novembre 2022 au 31 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'un avenant n°4 a été conclu pour changer de bureau. Le bureau n°11-6 a été libéré par la société THE QA COMPANY et à compter du 05 septembre 2022, Saint-Etienne Métropole a mis à la disposition de la société THE QA COMPANY qui accepte le bureau n° 11-8 d'une superficie de 11,35 m²,

CONSIDERANT que pour faire face au développement de son activité, la société THE QA COMPANY souhaite disposer d'un bureau supplémentaire,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°5 à la convention initiale est conclu avec la société THE QA COMPANY, au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 11 rue Gambetta, Résidence des Arts, 42000 Saint-Etienne, identifiée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro Siret 879 173 458 000 16, code APE 6201 Z. Cette société par actions simplifiée, représentée par son président Monsieur Dennis DIEFENBACH, est spécialisée dans le secteur de la conception, la programmation, l'édition et la commercialisation de logiciels, applications, plateformes numériques et sites internet.

RECU EN PREFECTURE

Le 14 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230308-C20230020510

Date de mise en ligne : 14 mars 2023

ARTICLE 2

A compter du 1^{er} avril 2023, Saint-Etienne Métropole met à la disposition de la société THE QA COMPANY qui accepte le bureau n° 11-4 situé au 1^{er} étage de la pépinière du BHT et d'une superficie de 19,00 m² en complément des trois autres bureaux, pour atteindre une superficie totale de 61,45 m².

ARTICLE 3

La présente mise à disposition, précaire et révoquant, est consentie dans les conditions ci-après :

- le montant de l'indemnité d'occupation :
 - tarif maturité du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023 : 120,00 € HT/m²/an ;
- les charges d'un montant de 25 € HT/m²/an ;
- le forfait fibre optique d'un montant mensuel de 30 € HT ;

soit un montant annuel de 9 270,25 € HT TVA en sus au taux en vigueur,

soit un montant mensuel de 772,52 € HT, en année maturité, TVA en sus au taux en vigueur.

Le montant des recettes sera imputé sur les comptes BATE752 et BATE75888, destination BHT.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/03/2023

Le Président,



Gaël PERDRIAU